

Illustration générée par l'IA.

COLLOQUE

L'IA et le droit dans tous leurs états

Jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026

Amphi 100 • Faculté de droit

Responsables scientifiques
Sarah FARHI
sarah.farhi@univ-tln.fr
Marjorie BRUSORIO-AILLAUD
marjorie.brusorio-aillaud@univ-tln.fr

CERC Toulon

FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ DE TOULON

COLLOQUE

L'IA et le droit dans tous leurs états

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

09h30 Accueil des participants

09h45 Allocution d'ouverture
Xavier LEROUX, *Président de l'Université de Toulon*

10h00 Propos introductifs
Pascal OUDOT, *Doyen de la Faculté de Droit*
Marjorie BRUSORIO-AILLAUD *et* **Sarah FARHI**, *Direction du CERC*

10h20 *Propos liminaires : typologie des différentes intelligences artificielles*
Emmanuel BRUNO, *Maître de conférences, LIS, Université de Toulon*

Première session : l'IA et les contentieux du droit des obligations

10h40 *L'IA et la responsabilité délictuelle*
Marjorie BRUSORIO-AILLAUD, *Maître de conférences, CERC, Université de Toulon*

11h00 *L'IA, un produit au sens de la directive (UE) 2024/2853*
Pascal OUDOT, *Professeur, CERC, Université de Toulon*

11h20 *L'IA et les contrats*
Sarah FARHI, *Maître de conférences HDR, CERC, Université de Toulon*

11h40 Discussion

12h00 Pause déjeuner

Seconde session : l'IA et les mutations des contentieux privés spécialisés

14h30 *L'IA et les relations de travail*
Jean-Philippe LIEUTIER, *Maître de conférences, CERC, Université de Toulon*

14h50 *L'IA et le droit pénal*
Jérôme LEBORNE, *Maître de conférences, Université de Toulon*

15h10 *L'IA et le contentieux sportif*
Grégory MARCHESINI, *Maître de conférences HDR, CERC, Université de Toulon*

15h30 Discussions et clôture de la journée

COLLOQUE

L'IA et le droit dans tous leurs états

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026

09h00 Accueil des participants

09h30 Propos introductifs
Marjorie BRUSORIO-AILLAUD *et* **Sarah FARHI**, *Direction du CERC*

Première session : L'IA, entre droits fondamentaux et souveraineté

Présidée par **Michael BARDIN**, *Maître de conférences, CERC, Université de Toulon*

09h45 *L'IA à l'épreuve du contentieux des droits fondamentaux*
Hélène HURPY, *Maître de conférences, CERC, Université de Toulon*

10h05 *L'IA, la sécurité intérieure et la souveraineté*
Christ MORENO, *Docteur en droit, CERC, Université de Toulon*

10h25 Discussion

Seconde session : l'IA à l'épreuve de la pratique du droit

10h45 *L'essor de l'IA dans le domaine judiciaire : entre levier puissant d'amélioration et risques systémiques*
Laurent DROUVOT, *Officier de police judiciaire, Docteur en droit*

11h05 *La transformation des conclusions de l'avocat*
Dali MATIYEVA, *Avocate au barreau de Nice*

11h25 *L'IA et l'enseignement du droit*
Caroline LESQUENES, *Maître de conférences, GREDEG, Université de Nice*

11h45 Discussion et conclusion du colloque

COLLOQUE

L'IA et le droit dans tous leurs états

L'intelligence artificielle bouscule l'ensemble du droit. Entre théorie et pratique, ce colloque propose d'en explorer les multiples facettes.

Les interrogations porteront sur la manière dont l'IA transforme notre appréhension des règles juridiques, en s'invitant dans des domaines toujours plus variés : les notions de responsabilité s'en trouvent mises à l'épreuve, tout comme les droits fondamentaux, le droit pénal, le droit du sport ou encore les relations de travail. En effet, l'IA modifie le droit lui-même, tant dans son élaboration que dans son application, alors que le législateur s'efforce de l'encadrer par de nouvelles normes. L'essor de la justice prédictive, de la rédaction assistée et de l'analyse automatisée de la jurisprudence soulève par ailleurs la question de la place du raisonnement humain dans la décision juridique.

Les praticiens sont directement concernés par l'IA dans leur quotidien. Recherche juridique, rédaction d'actes et de conclusions, analyse de contrats, gestion des dossiers, aide à la décision : l'IA s'invite dans chacune de leurs tâches et en modifie les méthodes et le rythme. Ces évolutions transforment les métiers eux-mêmes, en déplaçant la valeur ajoutée vers l'expertise, le conseil et le jugement critique, et appellent de nouvelles compétences. Elles posent aussi de délicates questions déontologiques : secret professionnel et confidentialité des données, responsabilité en cas d'erreur ou d'« hallucination » d'un outil, devoir de compétence et de loyauté envers le client. Les professions du droit sont ainsi invitées à repenser leur pratique et leur rôle face à ces nouveaux outils.

Universitaires et professionnels croiseront leurs regards pour éclairer ces mutations et en mesurer les enjeux, entre opportunités et risques.

Responsables scientifiques

Sarah FARHI
sarah.farhi@univ-tln.fr

Marjorie BRUSORIO-AILLAUD
marjorie.brusorio-aillaud@univ-tln.fr